

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-neuf novembre

A vingt heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance Ordinaire Publique sous la présidence de Monsieur Alain GERVAIS.

Etaient présents : AGNES Christiane, BATAILLE Sylvain, BINDAULT Marguerite-Marie, BURTIN Marie, CALENGE Christelle, DEROUET Jacques, ESLIER Guy, GANCEL Jérôme, GERVAIS Alain, IACHKINE Bénédicte, LECHASLES Annick, LELAIZANT Hélène, LETELLIER Antoinette, MADOUASSE Véronique, MERIMEE Alain-Gilles, PIERRE Laurence, PLOUGET Isabelle, POIRIER Didier, POREE Olivier, RAULT France-Odile, ROSE Michel, Tiphaine Patrick, THOMAS Jean.

Etaient absents : BECHE Frédéric, BERNARD Jacques, CAPELLE Guillaume, GIROUARD Yohann, GRENTE Samuel, JAMES Claude, LEFEBVRE Pascal, REHEL Patrick, YGOUF Olivier.

Etaient absents représentés : MALHERBE Philippe (pouvoir à MADOUASSE Véronique) PROSPER Séverine (pouvoir à BATAILLE Sylvain, BLEROT Catherine (pouvoir à CALENGE Christelle).

Choix d'un avocat pour le compte de la commune (compteurs Linky)

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- A défendre les intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le tribunal administratif de Caen par la préfecture du calvados concernant le refus des compteurs Linky sur la commune de Formigny-la-Bataille.

- A confier à Maître PHILIPPOT, avocat, 106 rue Cardinet, 75017 Paris, la charge de représenter la commune.

Les frais d'avocat seront pris en charge par l'assurance Groupama à hauteur d'un barème contractuel.

Acceptation d'un devis pour le contrôle de poteaux à incendie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le devis de la société AUTO BILAN RESEAUX pour le contrôle des poteaux incendie sur la commune de Formigny-la-Bataille.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, ce devis pour un montant de 1 280.00 euros H.T.

Subvention Supplémentaire aux « Amis de Formigny »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de l'association « Les Amis de Formigny » Cette année la commune compte 10 enfants supplémentaires et la subvention doit être ajustée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention supplémentaire de 300€ à l'Association « Les Amis de Formigny »

Demande de subvention pour la conservation-restauration de 4 tableaux à Aignerville.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention nécessaires concernant la conservation-restauration de 4 tableaux se trouvant dans l'église Saint-Pierre à Aignerville.

Autorisation du Maire à lancer un appel d'offre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offre concernant des travaux de restauration de l'église de Louvières classée Monument Historique, à faire toutes les demandes de subvention nécessaires pour ces travaux et l'étude préalable.

Installation de bornes bleues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention, accepte de signer les devis correspondant à l'installation de deux bornes bleues.

La première située rue Simonet à Formigny et la deuxième à « Les Braies à Ecrammeville et accepte le devis de l'entreprise RICHARD à Longueville concernant le busage du plan d'eau à les Braies.

Installation de réserves à incendie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer l'achat de deux terrains, un premier au carrefour Berrigot à Aignerville, un deuxième à la Champagne à Formigny pour l'installation de réserve incendie. Accepte de payer les frais de bornage et les frais de notaire correspondant à ces 2 terrains.

Travaux d'assainissement à Ecrammeville.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subventions nécessaires concernant les travaux d'assainissement à la mairie d'Ecrammeville.

Accepte le devis de l'EURL PEZERIL TERRASSEMENT concernant la mise aux normes de l'assainissement à la mairie d'Ecrammeville pour un montant de 11 163,10€ H.T.

Droit de place.

Suite à la délibération n° 46/2017 de la création de la régie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ajoute un forfait pour les droits de place.

Forfait de 5€ pour la demi-journée.

Travaux de curage des collectifs dans les marais d'Aignerville et Ecrammeville.

Suite à la demande faite aux propriétaires des parcelles de marais d'Ecrammeville et Aignerville, d'effectuer le curage des collectifs, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de prendre une entreprise pour effectuer les travaux qui ne seraient pas réalisés par les propriétaires, et accepte que ce soit l'entreprise RICHARD de Longueville qui effectue ces travaux. Le montant est fixé à 1€ le mètre H.T. Ainsi, en cas de travaux non effectués, le propriétaire recevra un Avis de Somme à Payer du trésor public.

Concours du receveur municipal : Attribution d'Indemnité pour l'année 2017/2018

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 sera attribué à Monsieur Patrick BOULY, receveur municipal. De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal, de fixer le taux de cette taxe à 2%, d'exonérer totalement de taxe d'aménagement :

1-les logements à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12

2-Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m²

3-Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

Les agents de la commune nouvelle de Formigny la Bataille ont participé à la formation PSC1 « formation secourisme » assurée par Mr Michael ANGER instructeur de secourisme et sapeur-pompier professionnel à Bayeux les mardi 5 et 12 décembre 2017 à la salle des fêtes de Formigny,

Séance levée à 22h40